

Image not found or type unknown



consulter sa messagerie personnel au travail

Par **d4vid94**, le **08/06/2009** à **16:15**

bonjour,

Je voulais savoir si il y avait un article de loi qui interdit ou autorise les salarié de son entreprise à consulter sa messagerie personnel (free, hotmail, orange ou autres) durant ses heures de travail (je dis bien consulter hein, pas passer sa vie dessus).

Je parle de ça car dans mon entreprise plusieurs personnes se sont fait convoqué par leur supérieure leur disant que c'était inadmissible qu'à cause d'eux la boite coule, ils sont responsables de la crise, la faim dans le monde enfin vous voyez le tableau.

Merci de vos réponses.

Par **d4vid94**, le **08/06/2009** à **18:14**

merci de votre reponse